



AVIS PUBLIC

ADOPTION-RÈGLEMENT NUMÉRO 177-2026 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 août 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 177-2026 sur la prévention des incendies.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le règlement est disponible au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Roch-Ouest, ce 11^e jour du mois d'août 2026.

- Original signé -

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière